

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 23 novembre 2016, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 20 h 00.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Oneil Lemieux, Armagh
M. Donald Mercier, Beaumont
M. Marcel Blais, Honfleur
M. Yvon Dumont, La Durantaye
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme
M. Dominic Roy, Saint-Charles
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon
M. Gilles Vézina, Saint-Michel
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël
M. Benoît Tanguay, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : Mme Anick Beaudoin, directrice générale
 M. Christian Noël, directeur général adjoint

Absences : Mme Juliette Laflamme, Buckland
 M. Donald Therrien, Saint-Malachie

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

2. **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Claude Lachance,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2016
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre :
 - Maison de la Culture
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme
 - 7.1. Conformités
 - 7.2. Inclusions zone agricole / schéma d'aménagement
8. Matières résiduelles :
 - 8.1. Projet traitement mécanobiologique (TMB)
 - 8.2. Embauche - Agent de sensibilisation
9. Administration :
 - 9.1. Correspondance
 - 9.2. Prévisions budgétaires 2017
 - 9.3. Quotes-parts 2017 et tarifications 2017
 - 9.4. Calendrier des séances
 - 9.5. Signature de l'addenda – Entente FDT
 - 9.6. Politique révisée de soutien aux projets structurants
 - 9.7. Appel à projets locaux et régionaux
 - 9.8. Transport collectif
 - 9.9. Compensation ressources naturelles
 - 9.10. CIB – Nomination d'un représentant
 - 9.11. Comité Immigration – Nomination d'un représentant
 - 9.12. Parc éolien – Redistribution des profits
 - 9.13. Congrès FQM 2017
 - 9.14. Projet MRC – CPRQ
 - 9.15. Infrastructures numériques
10. Sécurité incendie :
11. Dossiers :
 - 11.1. Fonds régional MRC
 - 11.2. Politique familiale municipale et municipalité amie des aînés
 - 11.3. Transport interurbain

12. Informations :

13. Varia :

- Passion FM

Adopté unanimement.

C.M. 247-16

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2016

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Gilles Vézina
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 19 octobre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 248-16

4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – OCTOBRE 2016

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

que le rapport des dépenses autorisées pour le mois d'octobre, au montant de 880 025,15 \$ et le rapport des recettes pour le mois d'octobre au montant de 1 162 276,44 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

5. MAISON DE LA CULTURE

M. Pierre-André Forgues et Mme Gabrielle Charron, respectivement président et directrice artistique de la Maison de la Culture, ainsi que Mme Line Fradette, conseillère à la municipalité de Saint-Damien, s'adressent aux membres du Conseil pour leur présenter un bilan des activités passées et futures de l'organisme et pour remercier la MRC de Bellechasse pour son soutien financier.

De plus, les trois personnes invitent les municipalités à envisager l'achat de billets de spectacles qu'elles pourront donner à des bénévoles afin de souligner leur engagement envers les communautés.

C.M. 249-16

6. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES

ATTENDU que la municipalité de Saint-Charles a transmis le règlement no 16-292 modifiant le Règlement du plan de zonage no 05-161 afin d'agrandir la zone résidentielle dans cette municipalité.

ATTENDU que le règlement no 05-161 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 16-292 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Denise Dulac,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 16-292 de la municipalité de Saint-Charles en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 250-16

7. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES

ATTENDU que la municipalité de Saint-Charles a transmis le règlement no 16-293 modifiant le Règlement du plan de zonage no 05-160 afin d'agrandir l'affectation résidentielle dans cette municipalité;

ATTENDU que le règlement no 05-160 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 16-293 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,
appuyé par M. Gilles Vézina
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 16-293 de la municipalité de Saint-Charles en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 251-16

8. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a transmis le règlement no 2016-645 modifiant le Règlement du plan de zonage no 2004-506 afin de préciser certains usages permis dans la cour arrière et d'encadrer l'installation de conteneurs ou de remorques dans cette municipalité;

ATTENDU que le règlement no 2004-506 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 2016-645 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. Dominic Roy
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 2016-645 de la municipalité de Sainte-Claire en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 252-16

9. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

ATTENDU que la municipalité de Saint-Raphaël a transmis le règlement no 2016-177 modifiant le Règlement du plan de zonage no 2004-90-2 afin de retirer l'usage carrière et sablière de la zone 1-44 dans cette municipalité;

ATTENDU que le règlement no 2004-90-2 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 2016-177 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 2016-177 de la municipalité de Saint-Raphaël en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 253-16

10. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

ATTENDU que la municipalité de Saint-Henri a transmis le règlement no 595-16 modifiant le Règlement du plan de zonage no 409-05 afin de préciser certains usages dans la cour latérale dans cette municipalité;

ATTENDU que le règlement no 409-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 595-16 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Oneil Lemieux,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 595-16 de la municipalité de Saint-Henri en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 254-16

11. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

ATTENDU que la municipalité de Saint-Henri a transmis le règlement no 608-16 modifiant le Règlement du plan de zonage no 409-05 afin de modifier une zone commerciale en deux zones résidentielles et mixtes dans cette municipalité;

ATTENDU que le règlement no 409-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 608-16 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Benoît Tanguay,
appuyé par M. Claude Lachance
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 608-16 de la municipalité de Saint-Henri en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 255-16

12. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement no 380 modifiant le Règlement de construction no 59 afin d'apporter certaines normes sur l'emploi des conteneurs dans cette municipalité;

ATTENDU que le règlement no 59 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 380 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Denise Dulac,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 380 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 256-16

13. AVIS À LA CPTAQ / INCLUSIONS À LA ZONE AGRICOLE – SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU les projets de modification des règlements de zonage des municipalités de Saint-Henri, Saint-Malachie et Saint-Lazare visant à réinclure certains secteurs de leur municipalité en zone agricole;

ATTENDU que ces projets permettraient de mieux reconfigurer les limites de la protection du territoire agricole et de leur périmètre urbain respectif;

ATTENDU que ces projets sont effectués dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de négociations futures auprès de la CPTAQ;

ATTENDU que ces projets s'avèrent conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dominic Roy,
appuyé par M. Gilles Nadeau
résolu

1^o d'aviser la CPTAQ que les projets de règlement no PR-550-16 de la municipalité de Saint-Malachie, no 265-2016 de la municipalité de Saint-Lazare et no 409-05 de la municipalité de Saint-Henri sont conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

2^o de l'informer également que la MRC estime que ces projets respectent les critères exprimés par l'article 62 de la LPTAAQ en raison de la portée sociale et économique de ces modifications du périmètre urbain pour leur communauté.

Adopté unanimement.

C.M. 257-16

14. PARTICIPATION AU PROJET PILOTE DE TRAITEMENT MÉCANOBIOLOGIQUE

ATTENDU que le Plan de gestion des matières résiduelles oblige la MRC de Bellechasse à statuer sur la façon de récupérer la matière organique d'ici 2020;

ATTENDU les démarches effectuées pour un projet pilote de traitement mécanobiologique des matières résiduelles;

ATTENDU qu'une séance de travail consacrée à la présentation de ce projet pilote s'est tenue le 25 octobre 2016 et a été faite par messieurs Yves Bernard et Éric Dion respectivement ingénieur et conseiller industriel au CRIQ;

ATTENDU que le tri mécanobiologique permettrait d'obtenir un taux de récupération des matières organiques plus élevé qu'avec l'implantation d'une 3^e collecte;

ATTENDU que, si cette technologie fonctionne, la mise en place d'une collecte de bacs bruns et l'achat de plusieurs milliers de bacs ne seraient plus nécessaires;

ATTENDU que la MRC pourrait peut-être obtenir des subventions pour la réalisation de ce projet notamment via le Fonds municipal vert;

ATTENDU que le projet pilote se ferait en partenariat avec la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour Nicolet-Yamaska, la MRC de l'Érable et la MRC de l'Islet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,
appuyé par M. Marcel Blais
et résolu

1^o que la MRC de Bellechasse participe à ce projet pilote, conditionnellement à ce qu'il y ait au moins 3 autres MRC ou régies intermunicipales qui participent également à ce projet pilote.

2^o qu'un budget d'environ 100 000 \$ plus taxes soit consacré à ce projet.

Adopté majoritairement.

Pour : 17

Contre : 1 (M. Yvon Bruneau)

C.M. 258-16

15. GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU que le plan d'action de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) adopté par le MDDELCC prévoit le bannissement de l'élimination de la matière organique d'ici 2022, et que le PGMR révisé de la MRC de Bellechasse adopté le 17 août 2016 prévoit des mesures pour permettre de s'y conformer et vise même de parvenir à n'enfouir que le déchet ultime d'ici 2035;

ATTENDU que le programme établi pour contribuer au financement de l'implantation de stratégies de gestion de la matière organique à grande échelle, soit le programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage (PTMOBC) semble privilégier la 3^{ème} voie de collecte et ce, pour toutes les municipalités du Québec sans égard à leur nombre d'habitants, leur densité de population, leur contexte rural ou urbain;

ATTENDU que le choix d'implantation d'une stratégie pour permettre aux municipalités du Québec d'atteindre les objectifs énoncés dans le plan d'action de la PQGMR a été laissé aux entités municipales qui détiennent la compétence en gestion de matières résiduelles (GMR);

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Bellechasse est préoccupé par une saine gestion des ressources humaines, financières, matérielles et environnementales et ce dans le meilleur intérêt de ses citoyens;

ATTENDU que les analyses effectuées par les experts du service de GMR de la MRC semblent démontrer qu'une solution optimale pour le contexte rural de la MRC de Bellechasse, pour les préoccupations de saine gestion énoncées, et pour permettre d'atteindre les objectifs les plus ambitieux de la PQGMR et du PGMR résiderait possiblement dans une stratégie impliquant le tri mécanobiologique plutôt que l'ajout d'une 3^{ème} voie de collecte;

ATTENDU que le Conseil de la MRC a d'ailleurs choisi de contribuer (résolution C.M. 257-16) à une étude conjointement avec la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour Nicolet-Yamaska et les MRC de l'Érable et de l'Islet visant à faire une démonstration (projet pilote de tri mécanobiologique) avec les experts du CRIQ qui travaillent sur ce dossier depuis plusieurs années.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Benoît Tanguay
et résolu

1^o que la MRC fasse part de sa déception envers le MDDLECC en lien avec :

- l'accompagnement qui est offert aux MRC et aux municipalités pour les guider dans le choix d'une stratégie optimale de gestion de la matière organique considérant l'importance de cet enjeu.
- l'incohérence entre d'une part le fait de laisser aux MRC et aux municipalités le choix de la stratégie, la responsabilité d'analyser les options disponibles et, d'autre part, la rigidité des programmes de financement mis en place pour financer les coûts en études et en infrastructures de gestion de matières organiques.

2^o que la MRC de Bellechasse s'attend à ce que le projet pilote d'étude sur le tri mécanobiologique puisse être financé par le PTMOBC pour l'implantation d'une infrastructure si cette solution s'avérait être la meilleure en vertu des éléments identifiés;

3° que cette résolution soit expédiée au MDDELCC, à Recyc Québec, au MAMOT, à la FQM, à l'UMQ, à l'AOMGMR et à Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 259-16

16. CHARGÉ DE PROJET EN SENSIBILISATION - GMR

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a édicté par règlement son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé (règlement 257-16) le 17 août 2016 (résolution CM 178-16);

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a adopté le 21 septembre 2016 la résolution C.M. 216-16 concernant l'embauche d'un agent de sensibilisation;

ATTENDU que le poste a finalement été libellé : Chargé de projet en sensibilisation – GMR;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a adopté le 19 octobre 2016 la résolution C.M. 234-16 qui permettait à l'équipe de direction de procéder avec l'embauche de la meilleure candidature au terme du processus de recrutement;

ATTENDU que l'équipe de direction a retenu la candidature de M. Vincent Beaudoin.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Benoît Tanguay,
appuyé par M. Gilles Vézina
et résolu

1° que le Conseil de la MRC entérine officiellement la sélection de la candidature de M. Vincent Beaudoin qui a été effectuée par l'équipe de direction.

2° que M. Beaudoin commencera à travailler officiellement le 5 décembre 2016 au bureau de la MRC de Bellechasse situé au garage du LET à Armagh.

Adopté unanimement.

C.M. 260-16

17. APPUI QUÉBEC EN SANTÉ

ATTENDU que le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État;

ATTENDU que l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain;

ATTENDU que des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts;

ATTENDU que les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie.

ATTENDU que le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer.

ATTENDU que le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29 \$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50 \$).

ATTENDU que le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Benoit Tanguay
et résolu

1^o que la MRC de Bellechasse demande au gouvernement du Québec :

- de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :

a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution de la consommation du sucre.

b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre.

2^o que les revenus soient investis dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien des Québécois et Québécoises.

Adopté unanimement.

C.M. 261-16

18. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Il est proposé par M. Daniel Pouliot,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

que les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2017 et comportant des revenus égaux aux dépenses soient adoptées :

Partie 1 : Administration générale :	8 937 686 \$
Partie 2 : Collecte et transport des matières résiduelles :	2 480 634 \$
Partie 3 : Disposition des matières résiduelles :	3 426 195 \$
Partie 5 : Inspection régionale urbanisme :	422 525 \$
Partie 6 : Entente ingénieur forestier :	177 600 \$
Partie 7 : Cour municipale :	715 785 \$

Pour un budget total de : 16 160 425 \$

Adopté unanimement.

C.M. 262-16

19. ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2017

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,
appuyé par M. Gilles Vézina
et résolu

1° que les taux de quotes-parts suivantes pour l'exercice financier 2017 soient adoptés :

Administration : 0.014962429 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2017;

Frais de financement : 0.005043316 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2017;

Immobilisations : 0.001063233 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2017;

Sécurité incendie : 0.003917565 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2017;

Aménagement/urbanisme : 0.004109088 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2017;

Gestion de l'eau : 0.002518988 \$ du 100 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2017;

Géomatique : 0.003343064 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2017;

Développement économique : 0.006963420 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2017;

Inspection régionale : 0.001649618 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2017;

Évaluation : 0.017619944 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2017;

Culture et patrimoine : 0.002959308 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2017;

Parc linéaire : 0.002620893 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2017;

Transport Adapté : 3.088 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes établie par le décret gouvernemental de janvier 2016;

Transport Collectif : 1.556 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes établie par le décret gouvernemental de janvier 2016;

Opération du Lieu d'enfouissement : 30.09140 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes, établie par le décret gouvernemental de janvier 2016;

Redevances régulières à l'élimination : 5.35835 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes, établie par le dernier décret gouvernemental de janvier 2016;

Redevances supplémentaires à l'élimination : 4.52551 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes, établie par le dernier décret gouvernemental de janvier 2016;

Collecte et transport des déchets : 37.0039 \$ par unité de bac équivalent (U.B.E.) ;

Gestion des installations septiques : 90.00 \$ pour toute résidence ou bâtiment ayant à disposer d'eaux usées et non raccordés à un réseau d'égout et dont l'occupation est permanente et 45.00 \$ pour toute résidence ou bâtiment ayant à disposer d'eaux usées et non raccordés à un réseau d'égout et dont l'occupation est saisonnière.

2^o que les quotes-parts soient payables, en trois versements, avant les dates suivantes : 15 mars, 15 juin et 15 septembre 2017.

Adopté unanimement.

C.M. 263-16

20. CALENDRIER DES SÉANCES 2017

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Oneil Lemieux,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC de Bellechasse pour 2017 qui se tiendront à compter de 20 h 00 au 100, Mgr Bilodeau à Saint-Lazare :

Mercredi, le 18 janvier 2017	Mercredi, le 12 juillet 2017
Mercredi, le 15 février 2017	Mercredi, le 20 septembre 2017
Mercredi, le 15 mars 2017	Mercredi, le 18 octobre 2017
Mercredi, le 19 avril 2017	Mercredi, le 22 novembre 2017
Mercredi, le 17 mai 2017	Mercredi, le 13 décembre 2017
Mercredi, le 21 juin 2017	

Adopté unanimement.

C.M. 264-16

21. SIGNATURE DE L'ADDENDA # 1 – ENTENTE FDT

Il est proposé par M. Claude Lachance,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

que le préfet soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de Bellechasse l'addenda #1 à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires. Par cette signature, la MRC de Bellechasse pourra reporter les montants non utilisés d'une année à l'autre jusqu'en avril 2020 et bénéficiera d'une année supplémentaire pour dépenser les montants qui auront été engagés avant le 1^{er} avril 2020.

Adopté unanimement.

C.M. 265-16

22. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS – ADOPTION

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Benoît Tanguay
et résolu

que, suite à la recommandation effectuée par le Comité de la ruralité, le Conseil de la MRC de Bellechasse adopte la politique révisée de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie telle que déposée par M. Christian Noël, directeur général adjoint.

Adopté unanimement.

C.M. 266-16

23. APPEL À PROJETS – ENVELOPPE LOCALE

Il est proposé par Mme Denise Dulac,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

que le Conseil de la MRC autorise, suite à la recommandation faite par le Comité de la ruralité, les municipalités locales à soumettre de nouveaux projets par voie de résolution qui pourront être financés à l'aide de l'enveloppe locale provenant du Fonds de développement des territoires et ce, conformément à la politique révisée de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adopté unanimement.

C.M. 267-16

24. APPEL À PROJETS – ENVELOPPE RÉGIONALE

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

que le Conseil de la MRC retarde l'appel à projets régionaux principalement en raison de l'incertitude relative au versement des redevances qui proviennent de l'exploitation du parc éolien communautaire de Saint-Philémon.

Adopté unanimement.

C.M. 268-16

25. TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU que les MRC ayant accumulé des surplus au niveau du transport collectif, verront leurs subventions coupées du tiers des surplus accumulés dans les années antérieures au cours de l'année 2017 ;

ATTENDU que le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) demande aux MRC d'être créatives et inventives pour améliorer le transport collectif sur leur territoire ;

ATTENDU que la coupure annoncée empêche la réalisation de projets ayant des impacts positifs sur le transport collectif ;

ATTENDU que les sommes en transport collectif sont versées aux MRC avec de nombreux mois de retard, rendant la présence de surplus essentiels à leur continuité ;

ATTENDU que la bonne gestion et la continuité des projets de transport nécessitent la présence de surplus et que les MRC les plus prévoyantes, ayant fait la meilleure gestion de leurs ressources financières, se trouvent pénalisées par ces coupures visant les surplus.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

1^o de signifier le désaccord de la MRC de Bellechasse avec la décision prise par le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de couper à même les surplus accumulés au niveau du transport collectif.

2^o de demander au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) que les subventions soient versées aux MRC sans les délais connus antérieurement.

Adopté unanimement.

C.M. 269-16

26. COMPENSATION RESSOURCES NATURELLES

ATTENDU que dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités intervenu à l'automne 2015, le gouvernement du Québec avait modifié le mode de partage des retombées de l'exploitation des ressources naturelles en le bonifiant ;

ATTENDU que lors de l'assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) tenue en décembre 2015, l'entente avait été présentée comme récurrente ;

ATTENDU que pour la préparation des prévisions budgétaires 2017, la MRC de Bellechasse voit sa redevance réduite substantiellement passant de 115 000 \$ à 88 339 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Blais,
appuyé par M. Yvon Dumont
résolu

- 1^o de demander que les sommes allouées en 2016, soit pour la première année de l'entente, soient reconduites pour les années subséquentes ;
- 2 qu'une copie de cette résolution soit transmise au gouvernement du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adopté unanimement.

C.M. 270-16

27. CIB – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est proposé par Bernard Morin,
appuyé par M. Michel Bonneau
résolu

que M. Martin J. Côté soit nommé pour représenter la MRC de Bellechasse sur le Conseil d'administration de la nouvelle coopérative « CIB –FQM ».

Adopté unanimement.

C.M. 271-16

28. IMMIGRATION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est proposé par Bernard Morin,
appuyé par M. Michel Bonneau
résolu

que M. Claude Lachance soit nommé pour agir à titre de représentant officiel de la MRC de Bellechasse sur le Comité Immigration Bellechasse.

Adopté unanimement.

29. PARC ÉOLIEN – REDISTRIBUTION DES PROFITS

Mme Anick Beaudoin présente le document relatif à la redistribution des profits provenant de l'exploitation du Parc éolien communautaire de Saint-Philémon pour le trimestre de juillet à septembre 2016. Le montant redistribué totalise 443 107,35 \$.

30. PROJET « LE DEVENIR DES ÉGLISES, LE PATRIMOINE RELIGIEUX FACE AUX DÉFIS DE MUTATION FONCTIONNELLE ET ARCHITECTURALE »

ATTENDU que la MRC de Bellechasse est impliquée depuis plusieurs années dans la recherche de solutions pour l'avenir des églises de son territoire

ATTENDU que la MRC de Bellechasse contribuera financièrement au projet en objet par le biais de son entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et de Communications du Québec et par la délégation de son agent culturel;

ATTENDU que le projet prévoit la réalisation d'actions concrètes, soit :

- L'élaboration d'une stratégie d'intervention territoriale pour la prise en charge des églises excédentaires sur le territoire de la MRC de Bellechasse au cours des années 2017 et 2018;
- Le développement d'une plate-forme de soutien en ligne pour les intervenants impliqués dans les démarches de prise en charge au cours des années 2017 et 2018;
- La tenue d'un colloque franco-québécois sur le territoire de la MRC de Bellechasse faisant état des résultats obtenus et des démarches à poursuivre au printemps 2018;
- La production d'un cahier synthèse de la stratégie d'intervention élaborée sur le territoire de la MRC de Bellechasse en tant que région modèle à l'automne 2018.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Benoît Tanguay,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

que M. Hervé Blais, préfet et Mme Anick Beaudoin, directrice générale, soient autorisés à déposer une demande conjointe avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec et à signer les documents nécessaires à la participation au projet « Le devenir des églises, le patrimoine religieux face aux défis de mutation fonctionnelle et architecturale » dans le cadre du programme de la Coopération décentralisée pour la biennie 2017-2018.

Adopté unanimement.

31. INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

ATTENDU que le gouvernement du Québec a dévoilé son plan d'action en économie numérique ainsi que le processus de cocréation de la Stratégie numérique afin de propulser l'économie québécoise vers l'avenir numérique en mai 2016;

ATTENDU que ce plan d'action est jumelé à un investissement de 100 millions de dollars pour le déploiement d'infrastructures numériques à travers les régions du Québec;

ATTENDU que l'ère numérique offre à toutes les régions du Québec des occasions d'affaires inestimables;

ATTENDU la volonté de la MRC de Bellechasse de cartographier les réseaux actuels de fibre optique et cellulaire afin de faire connaître les différents enjeux quant à la desserte cellulaire et internet sur son territoire;

ATTENDU que deux résolutions ont été adoptées lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 août 2016 soit la C.M. 182-16 – Téléphonie cellulaire ainsi que la C.M. 183-16 – Internet haute vitesse;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse désire s'assurer d'une couverture maximale des infrastructures numériques sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Denise Dulac,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

1^o de demander à Madame Dominique Vien, députée de Bellechasse et responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, d'appuyer la MRC de Bellechasse dans ses démarches.

2^o de lui signifier également l'intention de la MRC de déposer une demande de contribution financière au gouvernement du Québec, dans le but d'améliorer la connectivité des ménages et des entreprises installés dans les zones éloignées.

Adopté unanimement.

32. FONDS RÉGIONAL MRC

M. Christian Noël présente le rapport relatif au fonds régional de la MRC de la MRC de Bellechasse comprenant les entrées et les sorties d'argent effectuées en date du 10 novembre 2016 ainsi que les soldes disponibles pour le FDT, la dissolution de la CRÉ et le Parc éolien.

C.M. 274-16

33. TRANSPORT INTERURBAIN PAR AUTOCAR

ATTENDU que la MRC de Bellechasse offre le service de transport interurbain, depuis le 22 août 2016 ;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a déposé son plan de développement modifié suite à l'ajout du service de transport interurbain en août 2016 ;

ATTENDU qu'il est prévu d'effectuer, en 2016, environ 1 500 déplacements dans un scénario de projet en démarrage, à raison de 8 usagers par jour faisant le trajet aller-retour ;

ATTENDU que les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2016 (volet 2 – Subventions au transport interrégional par autocar) prévoient que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra à la base au triple de la contribution du milieu, et peut atteindre jusqu'à concurrence de 150 000 \$/année ;

ATTENDU que pour les services de transport, la MRC de Bellechasse prévoit contribuer, en 2016, pour une somme de 15 000 \$;

ATTENDU que la participation prévue des usagers sera de 7 000 \$ en 2016 ;

ATTENDU que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016 et que les états financiers viendront les appuyer ;

ATTENDU que la contribution financière estimée du MTQ pour 2016 pourrait être de 45 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Daniel Pouliot
et résolu

- 1° que la MRC s'engage à effectuer environ 1 500 déplacements au cours de l'année 2016 ;
- 2° que la MRC de Bellechasse demande au MTMDET de lui octroyer une contribution financière, pour 2016 de 45 000 \$;
- 3° qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET ;
- 4° que cette résolution remplace et abroge la résolution C.M. 201-16 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 17 août 2016.

Adopté unanimement.

C.M. 275-16

34. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Claude Lachance
et résolu
que l'assemblée soit levée à 22 h 28

Adopté unanimement.

Préfet

Secrétaire-trésorière